

Intervention sur Val UP : nouvel environnement numérique des services du Conseil départemental

Intervention d'Ibrahima Traoré
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Je profite de cette commission permanente pour vous alerter sur un sujet hors commission.

Depuis le 10 octobre, **l'environnement numérique du Département a migré vers le cloud Microsoft 365**. Ce choix, opéré par votre majorité, pose tout de même des **questions majeures de sécurité nationale qui méritent un débat public**.

Vous n'êtes pas sans savoir que, le 15 septembre dernier, le Directeur interministériel du numérique de l'Etat (DINUM), Monsieur Nadi Bou Hanna, a publié **une circulaire recommandant aux administrations françaises de ne plus migrer vers la suite bureautique de Microsoft hébergée sur le cloud américain**. Cette position de l'Etat vise à **protéger les données sensibles des agent·es publics**.

Pourquoi ? Parce que le « **Cloud Act** » américain, adopté en 2018, permet au gouvernement des Etats-Unis **d'accéder aux données hébergées sur les serveurs d'entreprises américaines, même lorsqu'elles sont stockées en Europe**.

En clair, le recours à Microsoft 365 **expose potentiellement les données sensibles de notre collectivité à un risque d'ingérence étrangère**.

Nous comprenons les contraintes budgétaires qui ont pu motiver ce choix. Mais il est utile de rappeler qu'**un datacenter existe à Créteil au sein de l'immeuble Pyramide** et qu'il doit permettre de sécuriser les serveurs, et notamment réduire les risques de paralysie du système informatique en cas d'incendie.

En octobre 2024, le Département a investi 11M€ à Valenton¹ pour construire dans un même bâtiment un datacenter et une antenne de la PMI, à la clé des économies d'énergie, cette infrastructure alimente le réseau de chauffage de la PMI, ce qui s'inscrit dans la politique de transition de la collectivité, et nous pouvons nous en féliciter.

D'autres projets sont prévus à Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes ou encore Villejuif. Ces infrastructures offrent des **alternatives locales, sécurisées et souveraines, conformes aux recommandations de l'Etat.**

Alors, à **quoi bon investir dans des datacenters souverains si nous continuons à confier nos données à des acteurs étrangers soumis à des législations extraterritoriales ?**

Le nouveau datacenter à Valenton n'est-il pas en capacité de prendre en charge et stocker nos données au vu des investissements ?

Laisser une entreprise et un gouvernement étrangers accéder à nos données sensibles, c'est prendre un risque irresponsable. C'est pourquoi nous vous demandons : **soit d'interrompre cette migration, soit d'obtenir une dérogation de 12 mois** – comme le prévoit la doctrine gouvernementale et l'ANSSI – pour étudier une solution alternative.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi

¹ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/val-de-marne-a-valenton-le-data-center-va-bientot-chauffer-la-pmi-2139300>